

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'AUMOND**  
**Procès-verbal 13 juillet 2022**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 13 juillet 2022 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Robert Piché  
M. Sébastien Lafrenière

Mme Ariane Guilbault  
M. Mario Langevin  
Mme Anne Lévesque

Absence motivée : M. Barry Ardis

Sous la présidence de M. le Maire suppléant Mario Langevin. Assiste à la rencontre, Mme Caroline Leruite, directrice générale par intérim à titre de secrétaire de la séance.

**1. Ouverture de l'assemblée**

**1.1 Vérification du quorum**

**2022-07-A4605**

**Ouverture de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 00.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-07-A4606**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de l'assemblée**

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

**2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022 ;

**3. Comptes payables**

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (juin 2022) ;

**4. Incendie et sécurité publique**

4.1 Épinglettes reconnaissances – pompiers

4.2 Embauche pompier

**5. Voirie**

5.1 Nivelage des chemins municipaux – Octroi de contrat

5.2 Balayage des rues – Octroi de contrat

**6. Loisirs et culture**

6.1 Embauche de Mme Evelyne Brideau - Responsable de la bibliothèque

**7. Hygiène du milieu et Environnement**

**8. Urbanisme, Développement et Industrie**

8.1

**9. Administration**

9.1 Cession d'une partie du cadastre # 6 498 010– Autorisation de signature

9.2 Autorisation pour ClicSÉQUR

9.3 Élection partielle

9.4 Élection partielle du 2 octobre 2022 – Délégation de pouvoir au président d'élection d'engager des dépenses et du déboursé de la rémunération du personnel d'élection

9.5 Élection partielle du 2 octobre 2022 – Rémunération du personnel électoral

9.6 Vente pour non-paiement des taxes – Autorisation d'envoi de dossiers

9.7 Directrice générale par intérim - Vacances

**10. Varia**

**11. Maire et conseillers**

11.1 Ville de Gracefield – Campagne de financement – Clinique santé Haute-Gatineau

11.2 Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais

11.3 Demande au gouvernement du Québec – Investissement dans le cadre du Projet pilote en planification collaborative – Filiale forestière en Outaouais et Laurentides

**12. Correspondance**

**13. Période de questions**

**14. Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

2. **Adoption des procès-verbaux**

**2022-07-A4607**      **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022, tel que rédigé.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

3. **Comptes payables**

**2022-07-A4608**      **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 30 juin 2022 totalisent 203 950.35 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	95 833.32 \$
Comptes payés :	82 068.34 \$
Salaires :	26 048.69 \$

Chèque ou prélèvement annulé : aucun

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

4. **Incendie et sécurité publique**

**2022-07-A4609**      **Épinglettes de reconnaissance - pompiers volontaires**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à la reconnaissance des années de service de ses pompiers volontaires.

Il est résolu de procéder à l'achat d'épinglettes pour un montant maximum total de 135 \$ avant taxes pour les années 2022 à 2025.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

**2022-07- A4610**

**Embauche d'un pompier volontaire**

Il est résolu d'embaucher Monsieur Kevin Ethier-Turmaine, à titre de pompier volontaire de la brigade incendie d'Aumond, effectif à compter du 15 juillet 2022.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

5. **Voirie**

**2022-07-A4611**

**Nivelage des chemins municipaux – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT que nous désirons planifier le nivelage de nos chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement de renouveler le contrat de nivelage avec monsieur Steve Lefebvre à un taux de 150.00\$ de l'heure, à raison des demandes suivantes :

- 1 fois par mois pour les mois de mai et juillet entre le 1<sup>er</sup> et le 15 du mois.
- 1 fois vers la fin septembre.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

**2022-07-A4612**

**Balayage des rues – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT que nous devons effectuer le balayage des rues ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'octroyer le contrat de balayage des rues à Madame Judith Langevin au tarif de 150.00 \$ de l'heure avec le camion pour fournir de l'eau.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

**6. Loisirs et culture**

**2022-07-A4613**

**Embauche de Mme Evelyne Brideau - Responsable de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines pour l'embauche de Madame Evelyne Brideau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé résolu unanimement d'embaucher Madame Evelyne Brideau et de la nommer responsable de la bibliothèque auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité

**7. Hygiène du milieu et Environnement**

**8. Urbanisme, Développement et Industrie**

**9. Administration**

**2022-07-A4614**

**Cession d'une partie du cadastre # 6 498 010– Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le conseil désire régulariser le chemin Dault;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire acquérir une partie du lot # 6 498 010 afin de reprendre le dit chemin;

CONSIDÉRANT qu'une parcelle dudit chemin est incluse dans la propriété appartenant à monsieur Dault et madame Valiquette et qu'ils nous cèdent le droit de propriété de cette portion de terrain gratuitement afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE les frais afférents sont à la charge de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser le maire suppléant Mario Langevin et la directrice générale par intérim Caroline Leruleite à signer pour et au nom de la municipalité pour cette transaction;

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Leruleite, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Caroline Leruleite  
Directrice générale par intérim

**2022-07-A4615**

**Autorisation pour ClicSÉQUR - Entreprise**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Aumond doit nommer une personne responsable des services électroniques (RSE) auprès de ClicSEQUR - Entreprise;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que la directrice générale par intérim Madame Caroline Leruleite soit, et est par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité d'Aumond les documents requis pour l'inscription aux services électroniques ClicSEQUR - Entreprise et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

**QUE** le ministre soit, et est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services ClicSEQUR – Entreprise.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-A4616

Élection partielle

CONSIDÉRANT l'avis de la secrétaire-trésorière en regard de la démission de monsieur Alphée Moreau et de la vacance au poste de maire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les élections et les référendums demande de tenir l'élection dans les quatre (4) mois du présent avis;

Il est résolu de tenir un scrutin le 02 octobre 2022.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-A4617

Élection partielle du 2 octobre 2022 – Délégation de pouvoir au président d'élection d'engager des dépenses et du déboursé de la rémunération du personnel d'élection

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale est d'office la présidente d'élection et que le 2 octobre prochain est la date fixée pour l'élection partielle;

**CONSIDÉRANT QU'À** titre de présidente d'élection, il incombe au titulaire d'engager un certain nombre de dépenses, tel que des frais de publications, d'impression des bulletins de vote, de la rémunération du personnel électoral, des frais de repas, etc...;

**CONSIDÉRANT QUE** la présidente d'élection demande au conseil municipal une délégation de pouvoir permettant d'engager des dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu :

D'attribuer à la présidente d'élection, madame Caroline Leruite, une délégation de pouvoir lui permettant d'engager les dépenses nécessaires au bon déroulement de l'élection partielle du 2 octobre 2022.

Il est également résolu d'autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel d'élection à la suite de l'approbation de la présidente d'élection.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Leruite, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Leruite  
Directrice générale par intérim

**Élection partielle du 2 octobre 2022 – Rémunération du personnel électoral**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite établir par résolution la rémunération du personnel électoral pour l'élection partielle du 2 octobre prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu d'adopter le tableau suivant concernant la rémunération du personnel électoral pour l'élection partielle du 2 octobre 2022 :

Poste	Gazette officielle
<b>Président d'élection</b> (lors d'un référendum, le greffier ou secrétaire- trésorier)	<b>582 \$</b> pour la tenue du scrutin
	<b>387 \$</b> pour la tenue du vote par anticipation
	<b>776 \$</b> pour la tenue du vote par anticipation si deux jours de ce vote
	Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre <b>582 \$</b> et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,439 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,131 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,046 \$ pour chacun des autres
	Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre <b>347 \$</b> et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,261 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,075 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,025 \$ pour chacun des autres
	Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre <b>347 \$</b> et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,261 \$ pour chacun des 2 500 premiers - 0,075 \$ pour chacun des 22 500 suivants - 0,025 \$ pour chacun des autres



	<p>Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre <b>120 \$</b> (pour un maximum de deux heures) et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,081 \$ pour chacun des 2 500 premiers</li> <li>- 0,023 \$ pour chacun des 22 500 suivants</li> <li>- 0,009 \$ pour chacun des autres</li> </ul>
<b>Secrétaire d'élection</b>	<b>Trois quarts</b> de celle du président d'élection
<b>Adjoint au président d'élection</b>	<b>Moitié</b> de celle du président d'élection
<b>Membre d'une commission de révision de la liste électorale</b>	<b>19.95 \$ / heure</b>
<b>Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale</b>	
<b>Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale</b>	<b>17.10 \$ / heure</b>
<b>Responsable du registre ou adjoint</b> à celui-ci qui n'est pas un fonctionnaire de la municipalité (lors de la tenue d'un référendum)	
<b>Secrétaire de bureau de vote</b>	
<b>Scrutateur</b>	<b>17.81 \$ / heure</b>
<b>Préposé à l'information et au maintien de l'ordre</b>	
<b>Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs</b>	<b>14.25 \$ / heure</b>
<b>Trésorier des municipalités assujetties au chapitre XIII</b>	<b>79 \$</b> pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé <b>plus 1 % des dépenses électorales déclarées</b> au rapport
	Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé : <b>30 \$</b> par candidat du parti lors de l'élection <b>plus 1 % des dépenses électorales déclarées</b> au rapport
	<b>37 \$</b> pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé

P r o p o s é p	<b>152 \$</b> pour chaque rapport financier d'un parti autorisé
	<b>13\$</b> pour chaque candidat indépendant autorisé
	<b>6 \$</b> pour chaque candidat d'un parti autorisé
	La rémunération globale du trésorier doit être <b>inférieure à 10 862\$</b> .

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

**2022-07-A4619**

**Vente pour non-paiement des taxes – Autorisation d'envoi de dossiers**

La secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 3 novembre 2022, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Directrice générale par intérim – Vacances.**

La directrice générale avise le conseil qu'elle sera en vacances du 18 juillet au 5 août 2022.

10. Varia

11. Maire et conseillers

2022-07-A4620

Ville de Gracefield – Campagne de financement – Clinique santé Haute-Gatineau

Il est résolu d'autoriser une participation financière de 200.00\$ pour la Clinique Santé Haute Gatineau considérant que plusieurs patients sont d'Aumond.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

2022-07-A4621

Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais

**CONSIDÉRANT** les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO) au CISSS de l'Outaouais et au MSSS au cours de la dernière année, que ce soit pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais ou relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers;

**CONSIDÉRANT** que malgré les rencontres tenues et les suivis mensuels réalisés via les rencontres opérationnelles SPU avec le MSSS, ceux-ci ne nous font pas état des recommandations faites au Conseil du trésor à l'égard de l'ajout d'heures de service, empêchant toute prévision d'ajout de ressources humaines par la CPO;

**CONSIDÉRANT** qu'une annonce de modification des heures de service a été déposée par le Directeur des services préhospitaliers du MSSS sans consultation des parties prenantes, qui entraîne une diminution d'heures de service auprès de la population;

**CONSIDÉRANT** cette diminution des heures de service de grands impacts sur le déploiement des ressources humaines et les services rendus;

**CONSIDÉRANT** que bien que les autres régions du Québec n'auraient pas été non plus consultées relativement à la décision du MSSS, les demandes de l'Outaouais auraient dû être entendues et considérées puisque nous avons une situation particulière, la CPO

étant la seule entreprise ambulancière en Outaouais et que nous n'avons qu'un seul CISSS et CCSO;

**CONSIDÉRANT** que des solutions alternatives auraient été présentées par le CISSS de l'Outaouais à la Direction du SPU du MSSS dans les dernières semaines, mais que celles-ci n'auraient pas été retenues dans la proposition acheminée par le MSSS;

**CONSIDÉRANT** que la CPO aurait aussi fait des démarches depuis plus d'un an auprès du MSSS afin de prévenir une pénurie de personnel par un projet pilote qui, dû à la location limitrophe de l'Outaouais avec l'Ontario, aurait permis d'embaucher les étudiants ontariens, mais que ce projet aurait été refusé par le MEES;

**CONSIDÉRANT** que la demande de conversion des horaires de faction du MSSS a comme échéancier le mois de mars 2023 et les étudiants du cégep terminent en mai de la même année, donc il sera difficile d'être en mesure d'ajouter des ressources humaines entre temps, et ce, parce que la cohorte de décembre 2022 est composée uniquement d'étudiants en provenance de régions autres que l'Outaouais et qu'ils retournent dans leur région d'origine;

**CONSIDÉRANT** le statut particulier octroyé à l'Outaouais par la Chambre des communes en octobre 2019 en matière, entre autres, de santé et d'éducation qui permet des financements particuliers pour notre région et des mesures d'accommodements;

**CONSIDÉRANT** la présentation du dossier réalisée par la CPO à la Conférence des préfets de l'Outaouais le 20 juin 2022 dans ce dossier.

**EN CONSÉQUENCE**, il est unanimement résolu par le Conseil d'Aumond de réitérer les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais au ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les demandes d'ajout d'heures de services présentées, pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais et relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à :

M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais ainsi qu'à l'ensemble des députés de l'Outaouais.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'aux MRC de l'Outaouais.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-A4622

**Demande au gouvernement du Québec – Investissement dans le cadre du Projet pilote en planification collaborative – Filiale forestière en Outaouais et Laurentides**

**CONSIDÉRANT** la fermeture de l'usine Fortress de Thurso en 2019, mettant à risque la filière forestière de l'Outaouais et des Laurentides;

**CONSIDÉRANT** la formation d'une cellule de crise par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, afin de trouver rapidement des solutions aux risques occasionnés par cette fermeture;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de plusieurs travaux réalisés par la cellule de crise, un Projet pilote de planification collaborative a été mis en place afin de revoir la façon de fonctionner à tous les niveaux, de façon à diminuer le coût total de la fibre;

**CONSIDÉRANT** que les travaux en cours du projet pilote permettent déjà de prévoir des gains potentiels de plus 2000 \$/ha à échéance;

**CONSIDÉRANT** la demande déposée au gouvernement du Québec, demandant au gouvernement un investissement de 2000 \$/ha régressif sur une période de 6 ans;

**CONSIDÉRANT** que cet investissement permettrait d'assurer la viabilité de la filiale forestière de l'Outaouais et des Laurentides pendant la réalisation des travaux du Projet pilote de planification collaborative;

**CONSIDÉRANT** que les investissements totaux demandés sur 6 ans sont estimés entre 68 800 000 \$ et 96 000 000 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé et résolu par le Conseil de la municipalité d'Aumond de demander au gouvernement du Québec d'investir temporairement 2000 \$/ha pendant la réalisation des travaux prévus au Projet pilote en planification collaborative, afin de permettre la survie de la filiale forestière en Outaouais et Laurentides.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, ainsi qu'à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

**2022-07-A4623**      **Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 37.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Mario Langevin  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim  
Greffière-trésorière par intérim